

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 10 Octobre 2018 P.V. N° 7

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Bernard BIAVA – Pierre COLLETTI – Jean Pierre FRANCESCHINI
- Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – Francis MINISCALCO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaires
- Championnat 2018/2019

INFORMATION

Vu l'arrêté municipal de la mairie de Sainte Maxime informant de la réouverture du Stade Gilles DAVID à compter du 13.10.2018.

MATCHS A JOUER

A jouer le 14 Octobre 2018

D4 poule A :

SIX FOURS LE BRUSC 3 / BESSE SPORT 2 du 09/09/2018 (50909.1)

Poule B :

RIANS / PAYS DE FAYENCE 2 du 23/09/2018 (51004.1)

Match à rejouer le 14 Octobre 2018

D4 poule A

HYERES ASPPT 2 / ST ZACHARIE ET S 2 du 09/09/2018 (50907.1)

D4 poule A

BESSE SPORT 2 / ROCBARON 2 du 23/09/2018 (50915.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} parution

D3 Poule B :

LA LONDE SO 3 / CUERS PIERREFEU 2 du 07/10/2018 (50784.1)

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Journée du 23.09.18

D1 :

LA LONDE / COGOLIN

Journée du 07.10.18

D1 :

ESTEREL / CUERS PIERREFEU
ST MANDRIER / TOULON HOPITAL
LE CANNET / LA LONDE
COGOLIN / GARDIA CLUB
LA VALETTE / LA SEYNE FC
FREJUS ST RAPHAEL / ST TROPEZ FC

D2 Poule A :

PUGET SUR ARGENS / GRIMAUD
RAMATUELLE / LA LONDE
ST MAXIMIN / SIX FOURS
LORGUES / SANARY
BRIGNOLES / LE PRADET

Poule B :

DRAGUIGNAN SC / HYERES FC
MAR VIVO / SC TOULON
BORMES / CALLAS CANTON
STE MAXIME / SOLLIES FARLEDE
ROCBARON / CARQUEIRANNE LA CRAU

D3 Poule A :

LE BEAUSSET / LA CADIERE
HYERES PTT / CARQUEIRANNE LA CRAU
SOLLIES FARLEDE / OLLIOULES
TREMPLIN / GARDIA CLUB

Poule B :

ST MANDRIER / BELGENTIER
CARCES / BESSES SPORTS
ST MAXIMIN / EC TOULON LA COUPIANNE
LE VAL BESSILLON / LE LAVANDOU

Poule C :

PUGET / GRIMAUD
SANARY / ESTEREL
LORGUES / PLAN DE LA TOUR
TRANS / ST TROPEZ FC

D4 Poule A :

ROCBARON / TOURVES

Poule B :

VAL D'ISSOLE / LES ARCS
VIDAUBAN / FLASSANS
CANNET DES MAURES / PAYS FAYENCE
RIANS / BARJOLS
RC LA BAIE / TRANS

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D3 Poule A :

ST CYR / PIGNANS du 07/10/2018

Poule C :

LORGUES / PLAN DE LA TOUR du 07/10/2018

*Prochaine Réunion
Mercredi 17 Octobre 2018*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO